



Séance du jeudi 8 octobre 2020

Question n° 9
Délégation du service public d'assainissement collectif
Rapport du service public – Année 2019

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi huit octobre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Absent
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 37
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2020
Date de l'affichage : 1^{er} octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201008-081020Quet9-DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 8 octobre 2020

Question n° 9

Délégation du service public d'assainissement collectif Rapport du service public – Année 2019

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la Loi Barnier n° 95-101 du 2 février 2015 ;

Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (*document joint à la synthèse*).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (*document ci-joint*).

 Le Président
Daniel BÔNE



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC

Année 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

I - DONNÉES CONTRACTUELLES

Le service public de l'assainissement collectif est géré par la société Véolia Eau, dans le cadre d'un contrat d'affermage, signé le 1er juillet 1990, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 30 juin 2020.

Les communes faisant partie du périmètre de l'affermage sont : Bessais-le-Fromental, Charenton-du-Cher, Coust, Drevant, Marçais, Meillant, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond et Saint-Pierres-les-Etieux.

Pour l'ensemble de ces communes, le nombre estimé d'habitants desservis est de 16 265. Le nombre d'abonnés raccordés est de 6 952.

Dix (10) avenants ont complété le contrat. Le détail de ces avenants est listé dans le rapport du délégataire.

II - GESTION DU PATRIMOINE

1) Installations et ouvrages

Le Fermier est chargé de la gestion de 6 stations d'épuration et d'une lagune :

- Saint-Amand-Montrond station d'épuration de 20 000 équivalents habitants
- Orval station d'épuration de 2 300 équivalents habitants
- Charenton-du-Cher station d'épuration de 1 000 équivalents habitants
- Meillant station d'épuration de 750 équivalents habitants
- Coust station d'épuration de 450 équivalents habitants
- Bessais-le-Fromental station d'épuration de 200 équivalents habitants
- Orcenais lagune de 150 équivalents habitants

et de 37 postes de relèvement.

Des interventions de maintenance régulières sont effectuées par l'exploitant sur les installations et sur le réseau. En 2019, 11 770 mètres de réseau ont été curés de manière préventive.

2) Travaux et études

Chaque année, Veolia Eau présente un état des propositions de travaux à réaliser. Ces travaux sont listés dans le rapport du délégataire.

Au cours des réunions de travail avec le gestionnaire, les travaux réalisés sont évoqués et permettent d'appréhender les priorités à dégager parmi les opérations prévues au budget de la collectivité.

Toutes les opérations de maintenance sont répertoriées dans le rapport du délégataire.

Les équipements vétustes sont également renouvelés par le délégataire afin d'améliorer le fonctionnement et la sécurité des installations.

C'est ainsi qu'en 2019, ont été réalisés :

- Charenton-du-Cher :
 - Remplacement du portail et de la clôture de la station d'épuration.
- Meillant :
 - Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration,
 - Acquisition d'une parcelle pour la construction de la nouvelle station d'épuration,
 - Marché de travaux pour la construction de la nouvelle station notifié à une entreprise.
- Orval :
 - Mise en place d'une sonde de surverse en entrée de la station d'épuration.
- Saint-Amand-Montrond :
 - Campagne 2018 / 2019 de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sur la station d'épuration.

Pour 2020, sont d'ores et déjà lancés ou réalisés :

- l'agrandissement du système d'assainissement non collectif des bâtiments communaux de Marçais, suite à la création d'une crèche,
- les évaluations environnementales relatives à l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de Bouzais, Farges-Allichamps et Meillant,
- la construction d'une nouvelle station d'épuration à Meillant.

Toutes ces opérations permettront d'améliorer le fonctionnement des installations et la protection de l'environnement.

III - PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Des contrôles de conformité des raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées sont réalisés par le délégataire, dans le cadre du contrat d'affermage.

Ces contrôles permettent d'identifier les apports d'eaux usées brutes au milieu naturel et une partie des apports d'eaux pluviales parasites dans les réseaux d'eaux usées collectifs.

En 2019, 448 contrôles de conformité ont été réalisés.

De même, la réalisation de bilans énergétiques, sur le fonctionnement des postes de relèvement et sur les stations d'épuration, permet de veiller aux consommations d'énergie et de produits chimiques.

Les contrôles de performance réalisés régulièrement montrent que les équipements et les ouvrages répondent aux prescriptions de la Police de l'eau.

Il convient également de souligner que le Fermier accepte de recevoir des groupes, par exemple scolaires, pour effectuer des visites commentées des stations d'épuration.

IV- DONNÉES FINANCIÈRES

Le prix du service évolue en fonction d'une formule de révision définie contractuellement ; l'augmentation est souvent proche du taux de l'inflation.

Le prix du service de l'assainissement au 1er janvier 2020, pour un volume consommé de 120 m3 d'eau, s'élève à 3,37 € TTC par m3.

Pour les personnes en difficultés financières, un travail de suivi personnalisé est effectué par le délégataire en liaison avec les services sociaux, afin de faciliter le paiement des factures.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif -PFAC, a généré 76 550 € de recettes à la Collectivité. Ce montant correspond à des régularisations notamment sur la commune de Coust.

V – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat actuel s'achève au 30 juin 2020.

En 2019, un appel d'offre a été publié pour mettre en concurrence les entreprises, pour la concession du service public d'assainissement collectif de Cœur de France.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie deux fois pour étudier les offres et établir un rapport d'analyse, assistée par le Cabinet Merlin, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La société Veolia Eau, délégataire actuel de l'assainissement collectif, a été retenue pour assurer le nouveau contrat de concession.

Ce nouveau contrat entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020, pour une durée de 20 ans, comprenant entre autres la reconstruction de la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond / Orval.